

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2016

Réunion du CM du 24.03.2016 à 20h30, sous la présidence de M. Yves LE GUELAFF, Maire ; 15 conseillers présents.

Etaient présents : Y. LE GUELAFF, C. TANGUY, J.Y. STANQUIC, A.M. POGENT, G. FOUQUET, G. HEMON, F. LE BRAS, I. LANCIEN, S. DONNARS, V. VICHON, M. BARGAIN, A. TALLEC, A. JEANTON; P. BOUSSARD, G. TELLING

Etaient absents : A.M. POUPON, excusée, pouvoir à C. TANGUY ; S. LAUDEN, excusée, pouvoir à F. LE BRAS; S. SIMON, excusé ; A. CLEAC'H, excusé

Secrétaires de séance : J.Y. STANQUIC, G. HEMON

Délibération N°2016/03/01

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 : COMMUNE

Rapporteur : Gilles FOUQUET

Gilles FOUQUET, adjoint au Maire en charge des finances, présente le budget primitif 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, suivant l'avis de la commission des finances réunie le 21.03.2016, ADOPTE le Budget Primitif 2016 comme suit :

- section de fonctionnement en dépenses et en recettes à : **925 453,00 €**
- section d'investissement en dépenses et en recettes à : **601 396,40 €**

Délibération N°2016/03/02

CANTINE SCOLAIRE : PRISE EN CHARGE DE LA SURVEILLANCE – ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Rapporteur : Gilles FOUQUET

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, suivant l'avis de la commission des finances réunie le 21.03.2016, DECIDE de reconduire la prise en charge, pour l'année scolaire 2016/2017 de :

- 2h20 par jour d'école, effectuées par un agent de l'école Saint Joseph de GUENGAT, pour la mission de surveillance cantine et aide au repas correspondant au SMIC horaire + 10 % et charges patronales afférentes.

Délibération N°2016/03/03

CANTINE SCOLAIRE : PRISE EN CHARGE PARTIELLE DES REPAS EXTERIEURS A LA COMMUNE

Rapporteur : Gilles FOUQUET

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, suivant l'avis de la commission des finances réunie le 21.03.2016, DECIDE de reconduire la prise en charge, pour l'année 2016, du surcoût appliqué au prix du repas facturé aux parents qui choisissent de scolariser leurs enfants dans les établissements primaires publics extérieurs à la commune de GUENGAT.

Délibération N°2016/03/04

DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : COMPLEMENT

Rapporteur : Cathy TANGUY

Par délibération du 11.04.2014, le CM a délégué au Maire certaines compétences (conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Suite à la loi N° 2015-991 du 07.08.2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite Loi NOTRe, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'attribuer au Maire les délégations suivantes :

- délégation au Maire concernant les demandes de subventions auprès de l'Etat ou auprès de collectivités territoriales (toutes demandes de subventions en fonctionnement et en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable)
- délégation au Maire concernant les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux (extension de la délégation N°6 de la délibération du 11.04.2014 concernant la création de régies : possibilité de modifier ou de supprimer ces régies)

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Rapporteur : Jean-Yves STANQUIC

- REMPLACEMENT DU PONT DE KERMOAL

Un avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne sur la plateforme Mégalis Bretagne afin de retenir un Maître d'Oeuvre et un bureau d'études pour une mission SPS (Sécurité Protection Santé).

Les offres seront reçues en mairie jusqu'au 7 avril 2016. L'ouverture des plis étant prévue pour le vendredi 8 avril.

- AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

Lors du Conseil Municipal de septembre, le CM a validé l'agenda d'accessibilité programmée dit Ad'AP : planning des travaux d'accessibilité à réaliser dans les bâtiments communaux.

La commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité a émis un avis favorable à la demande de dérogation émise par la commune concernant les travaux d'accessibilité à prévoir à l'église St Fiacre (amplification de l'éclairage).

- TRAVAUX REALISES, EN COURS ET A VENIR

Maison des Lapins :

L'entreprise CUZON de Pluguffan a raccordé la Maison des Lapins au réseau d'eaux usées pour un montant de 4 795,44 € TTC

Ancienne ferme de Vorc'h Laë :

L'entreprise CO2 de Plogonnec a réalisé récemment des travaux de désamiantage et de déconstruction du hangar (acquisition en décembre 2015 par la commune de l'ancien corps de ferme de Vorc'h Laë)

Autres :

Les travaux de raccordement au réseau d'eau potable sur la route de Kerveguen sont pratiquement terminés

Les travaux à la déchetterie ont débuté : réalisation d'un quai supplémentaire + mise aux normes du bassin de rétention (travaux réalisés par Quimper Communauté)

A Guengat, le 25 mars 2016

Yves LE GUELAFF, Maire